

**Contexte** : En France, un animal domestiqué est reconnu comme « un être sensible, qui doit être placé par son propriétaire dans des conditions compatibles avec les impératifs biologiques de son espèce ». (Article 9 de la loi n°76-629 du 10 juillet 1976). La réglementation protégeant les animaux d'élevage est sous-tendue par la reconnaissance de leur sensibilité, c'est-à-dire de leur capacité à ressentir le plaisir, la souffrance, des émotions. En France, c'est l'article L214 du code rural qui mentionne leur caractère d'êtres sensibles.

*Les agricultrices de Dfam 03 se sont amusées au fil de leurs recherches, à remplacer le terme « animal » par le terme « femme » Cherchons l'erreur !*

Bien-être (*animal*) de la femme.

**(L'animal) la femme est un homme comme les autres**  
**Parlons Bien être de (l'animal) la femme et ouvrons les yeux sur la condition de (l'animal) la femme !** Il est temps de rompre avec l'habitude de voir les (*animaux*) femmes systématiquement reléguées à l'arrière-plan. Faisons avancer le débat ! Si les (*animaux*) femmes sont sensibles - c'est-à-dire capables de ressentir ce qui leur arrive, de souffrir ou de jouir de la vie - il est juste de s'opposer à leur oppression et ce, quel que soit le niveau de préoccupation à leur sujet dans l'opinion publique.

Comme tout vertébré doté d'un système nerveux central, les (*animaux*) femmes ressentent ce qui leur arrive. Elles éprouvent des émotions (la peur, la joie, l'inquiétude, la satisfaction, ...) et parfois des sentiments complexes (la jalousie, l'empathie...). Elles expriment ainsi des préférences, issues tant de leurs besoins physiologiques et comportementaux biologiques que de leur propre expérience d'individu « sentient ». Les (*animaux*) femmes sont intelligentes et capables de ressentir des émotions telles que la peur et la douleur ainsi que le plaisir et le bonheur. Parce que les (*animaux*) femmes sont des êtres sensibles, respectons leurs besoins comportementaux !

Au cours de votre vie de couple, vous aurez à prendre position sur des sujets qui affecteront la condition de votre (*animal*) femme : Le bien-être de (*l'animal*) la femme fait référence à « la qualité de vie telle que (*l'animal*) la femme en fait l'expérience ». Le bien-être de (*l'animal*) la femme au sens large englobe non seulement la santé et le bien-être physique de (*l'animal*) la femme, mais aussi son bien-être psychologique et la possibilité d'exprimer les comportements importants propres à son espèce. Le bien-être peut être décrit comme satisfaisant si les (*animaux*) femmes sont en bonne santé physique et psychologique, se sentent bien et ne souffrent pas, selon les Cinq Libertés.

### **Les Cinq Libertés pour le bien-être de (l'animal) la femme :**

1. Ne pas souffrir de la faim ou de la soif – accès à de l'eau fraîche et à une nourriture adéquate assurant la bonne santé et la vigueur des (*animaux*) femmes
2. Ne pas souffrir d'inconfort – environnement approprié comportant des abris et une aire de repos confortable.
3. Ne pas souffrir de douleurs, de blessures ou de maladies – prévention ou diagnostic rapide et traitement.
4. Pouvoir exprimer les comportements naturels propres à l'espèce humaine – espace suffisant, environnement approprié aux besoins des (*animaux*) femmes, et contact avec d'autres congénères.
5. Ne pas éprouver de peur ou de détresse – conditions n'induisant pas de souffrances psychologiques.

En attendant l'abolition des violences conjugales... les associations de protection des (*animaux*) femmes se focalisent sur les diverses violences exercées afin de réaliser des avancées plus rapides. De nombreuses pages proposent des ressources pédagogiques sur le thème du bien-être de (*l'animal*) la femme, législation, cahier des charges, chartre de bonnes pratiques, numéro vert et autres dispositifs.